

Version 02

POLITIQUE HYGIENE- SÉCURITÉ- ENVIRONNEMENT-SOCIAL (HSES) DE FREE SENEGAL

Objectif de la politique :

La mission de FREE Sénégal est de créer un impact positif et durable sur le plus grand nombre de personnes à travers ses activités en étant un acteur et un accélérateur de l'inclusion financière et numérique. La responsabilité environnementale et sociale de FREE Sénégal, qui comprend les questions environnementales, de santé, de sécurité, de sûreté ainsi que les droits des travailleurs, des clients, des contractants et des communautés, revêt une importance capitale pour nos parties prenantes et doit faire partie intégrante de la politique de FREE Sénégal et contribuer à sa performance économique. FREE Sénégal s'engage à mettre en œuvre efficacement un système de management approprié pour gérer ses responsabilités et ses performances en matière d'hygiène, sécurité, environnement et social ; permettant ainsi de respecter les engagements contenus dans cette politique.

1. Champ d'application de la politique

Cette politique s'applique à tous les employés, contractants et visiteurs des sites (administratifs, techniques, Entrepôts et agences) de FREE Sénégal.

2. Cadre de référence

Notre politique et notre approche en matière de HSES sont fondées sur :

- La conformité aux exigences légales et réglementaires du Sénégal ;
- Les normes de performance environnementale et sociale de la Société financière internationale (SFI)¹, les normes ISO 14001-2015 : Système de Management Environnemental, et ISO 45001-2018 : Système de Management de la Santé & Sécurité au Travail ;

¹Les 8 NP E&S de la SFI

- Les directives générales et spécifiques en matière de télécommunications du Groupe de la Banque mondiale en matière d'environnement, de santé et de sécurité².

Dans la conduite de nos activités, nous nous engageons, ainsi que tout organisme travaillant pour notre compte à :

3. Impacts environnementaux et santé et sécurité au travail

- Nous conformer à toutes les obligations de conformité, lois et réglementations nationales et internationales applicables en matière d'environnement, de santé et de sécurité au travail ; et, en l'absence de telles réglementations, appliquer les normes industrielles de manière responsable ;
- Intégrer les exigences HSES dans les cadres opérationnels courants et dans les phases de conception, de construction, d'exploitation et de fermeture des projets ;
- Éviter, dans la mesure où cela est possible sur le plan opérationnel et financier, l'installation de nouvelles tours dans des zones ayant une importance en biodiversité ou sur les sites classés comme patrimoine mondial de l'UNESCO³ ;
- Veiller à ce que les prestations de service, les achats ou la location d'équipements soient effectués de manière à minimiser les conséquences négatives HSES et, si possible, à renforcer les possibilités de développement de la communauté ;
- Adopter une approche de tolérance zéro pour la possession, l'achat, l'échange ou la collecte d'espèces sauvages et forestières légalement protégées et/ou menacées ;
- Identifier, évaluer, éliminer les dangers et réduire les risques de manière appropriée pour la santé, la sécurité, l'environnement et la biodiversité associés aux activités actuelles et futures qui pourraient affecter le personnel, les clients, les contractants et les communautés ainsi que toute autre partie prenante identifiée, conformément au cadre de référence ;
- Mettre en place des mesures adéquates de préparation et d'intervention en cas d'urgence sur tous les sites de FREE, afin d'assurer une intervention rapide et appropriée en cas d'urgence ;
- Encourager et soutenir nos partenaires dans l'application de nos règles de santé, de sécurité, de protection de l'environnement et de la biodiversité et considérer leur mise en œuvre comme un critère d'évaluation ;
- Évaluer et prévenir les accidents et les incidents lorsque cela est raisonnablement possible ;
- Communiquer aux nouveaux employés, entrepreneurs, fournisseurs, partenaires et visiteurs les règles HSES et leur objectif ;
- Fournir une formation, une supervision, des outils et des informations adéquats et garantir des conditions de travail sûres et saines pour prévenir les accidents et les maladies professionnelles liés au travail des employés et des parties prenantes ;
- Enquêter, enregistrer et communiquer tous les incidents.

² Directives ESS du Groupe de la Banque mondiale

³<https://whc.unesco.org/fr/list/>

4. Consommation des ressources et prévention de la pollution

- Prendre des mesures réalisables et rentables pour améliorer l'efficacité de notre consommation d'énergie et mesurer, surveiller et réduire nos émissions de gaz à effet de serre ;
- Adopter les meilleures pratiques reconnues en matière de prévention de la pollution et de gestion des déchets ; mettre en œuvre une stratégie coordonnée de réduction des déchets et sensibiliser nos parties prenantes internes et externes, y compris les contractants et les fournisseurs, à cette question.

5. Engagement des parties prenantes et mécanisme de règlement des griefs

- Respecter les différentes cultures, traditions et droits des communautés conformément aux réglementations applicables et aux meilleures pratiques locales et internationales ;
- Communiquer et consulter efficacement les communautés locales et les parties prenantes en vue de favoriser la compréhension mutuelle et les avantages partagés par la promotion et le maintien d'un dialogue et de relations de travail ouverts et constructifs ;
- Consulter et faire participer les travailleurs aux processus décisionnels dans le cadre de la Santé Sécurité au Travail et maintenir un mécanisme de communication transparent et efficace pour résoudre les griefs liés à nos opérations, accessible à tous nos employés, aux employés des sous-traitants et aux communautés entourant nos opérations.

6. Cadre de suivi et de rapport

- Veiller à ce que les performances et le système de management HSES soient régulièrement contrôlés, audités et examinés par la direction afin d'identifier les nouveaux risques, de mesurer les progrès et les tendances, d'évaluer la conformité, de communiquer les problèmes et ainsi de réaliser l'amélioration continue ;
- Traduire les engagements déclarés en objectifs et en actions par le biais d'un programme de gestion relatif aux risques identifiés en matière de santé, de sécurité, d'environnement, de biodiversité et de société ;
- Divulguer annuellement les performances HSES par le biais du rapport d'impact, de la revue de direction ou d'autre format.

7. Ressources

FREE Sénégal s'engage à fournir les ressources nécessaires, tant humaines que financières, afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre efficaces de cette politique et du système de management HSES correspondant. Le manager Hygiène et Sécurité est chargé de veiller au respect et à l'adhésion à cette politique et de mettre en œuvre le système de management HSES.

